

Les cabanes de l'île

L'île abrite 53 cabanes, dont les deux célèbres cabanes tchanquées construites sur pilotis, dont l'une appartient à la ville de La Teste-de-Buch.

Les quartiers de l'île

Les cabanes sont regroupées en quartiers : le Port de l'île (Nord), le Saous (Sud-Ouest), le quartier Afrique (Ouest), le Truc Vert (centre), l'Ilot (Ouest), les cabanes tchanquées (Sud-Est). Onze cabanes se trouvent sur le domaine privé, dans le quartier Afrique, et sont gérées au sein d'une société civile immobilière. Les autres cabanes sont situées sur le domaine public maritime et gérées par la mairie de la Teste-de-Buch. Personne n'en est propriétaire : les occupants se voient délivrer une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de 7 ans renouvelable.

L'attribution des cabanes du domaine public

Chaque cabane fait l'objet d'une convention d'occupation entre un titulaire désigné et le Conservatoire du littoral. Celle-ci est personnelle, non transmissible et assujettie au paiement d'une redevance annuelle dont le montant est fixé par l'État.

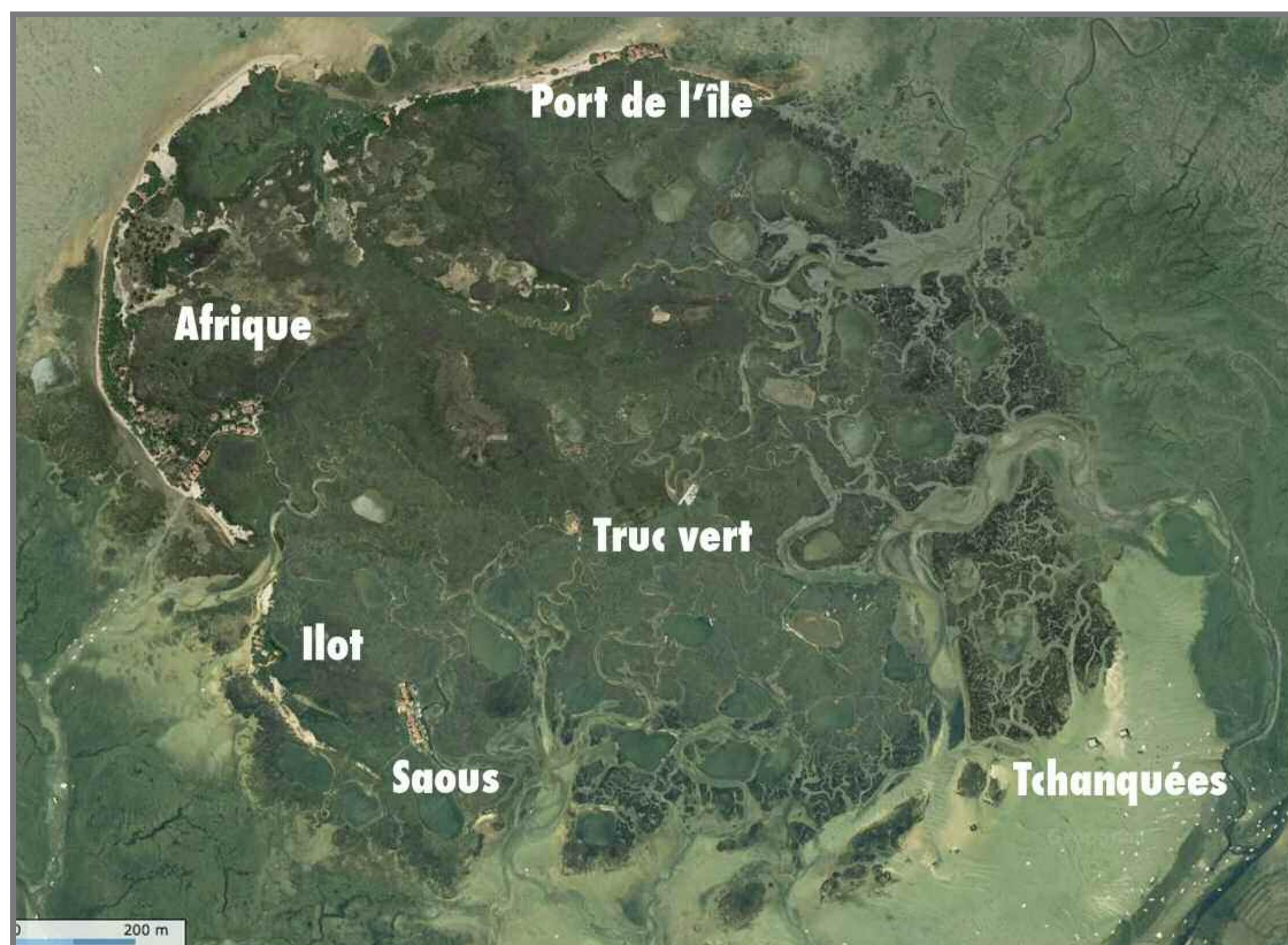
L'attribution d'un titre d'occupation pour une cabane a lieu soit lorsqu'un titulaire renonce à l'occuper, décède, fait l'objet d'un retrait ou d'un non renouvellement de son autorisation. Dans tous ces cas, la mairie, gestionnaire, procède à la publicité de la vacance. Les candidatures sont adressées au Conservatoire du littoral.

Chaque candidat s'engage sur un programme détaillé pour l'usage et la gestion patrimoniale de la cabane sollicitée, sa restauration ou son amélioration si nécessaire. Les candidatures sont étudiées en commission consultative d'attribution qui donne alors un avis motivé et le transmet au Conservatoire.

L'occupation des cabanes

L'attribution d'une cabane engage le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire à l'occuper personnellement, ne pas y résider en permanence, ne pas y exercer d'activité commerciale, répondre aux exigences prescrites dans un cahier des charges et assurer l'entretien de celle-ci dans le respect de sa qualité architecturale, respecter les règles de gestion du domaine public maritime, respecter les règles de protection de l'île aux oiseaux inscrites au plan de gestion de l'île, acquitter les redevances domaniales et toutes charges afférentes à la cabane.

Les occupants assument ainsi un rôle de service public correspondant au maintien de la qualité architecturale et paysagère de l'île aux oiseaux.



Les quartiers de l'île aux oiseaux.



Le quartier Afrique regroupe des cabanes situées sur le domaine public maritime et sur le domaine privé.



Le Port de l'île, au Nord.



Saous.

